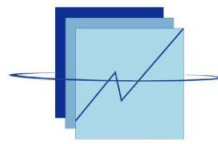


République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi



ANSD
Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

INDICE HARMONISE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (IHPI)

Février 2024



Note de reconnaissance

L'ANSD exprime toute sa gratitude aux chefs d'entreprise. En effet, le succès de l'ANSD dans sa mission de production et de diffusion des données de qualité au service de tous les usagers repose sur un partenariat bien établi sans lequel, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Avertissement

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note mensuelle sur l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI). Cet indicateur rénové, base 100 en 2015, mesure la variation, dans le temps, de la production de biens et services industriels.

Les principaux changements apportés par la rénovation ont trait aux données de base, à la nomenclature, au champ de couverture et aux pondérations. Ainsi, contrairement à l'ancien IHPI qui était déterminé avec les quantités, l'IHPI rénové est un indicateur volume. L'utilisation du volume à la place des quantités permet de mieux tenir en compte des changements de qualité des produits. Par ailleurs, le champ d'application de l'IHPI rénové se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1 et couvre les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels » qui n'étaient pas pris en compte dans la version antérieure de l'IHPI. En revanche, certaines activités des sections B, C, D et E de la NAEMA, en l'occurrence l'égrenage de coton sont exclues du champ. S'agissant du calcul des indices, il est fait recours à un système de double pondération dynamique (utilisation simultanée du chiffre d'affaires et des valeurs ajoutées actualisées chaque année) contrairement à l'ancien IHPI où les pondérations étaient déterminées avec le chiffre d'affaires fixé à l'année de base. L'échantillon à l'année de base compte 72 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée du tissu industriel. Celui-ci est actualisé chaque année avec le système des années de référence. L'indice est publié mensuellement et est disponible au plus tard 42 jours après la fin du mois sous revue. Il est susceptible d'être révisé lorsque le taux de réponse est inférieur à 100%. Le calcul des indices corrigés des variations saisonnières (cvs) n'étant pas encore effectué, les analyses sont faites en glissement annuel.

Les présents indicateurs sont établis avec un taux de réponse de 88,1%.

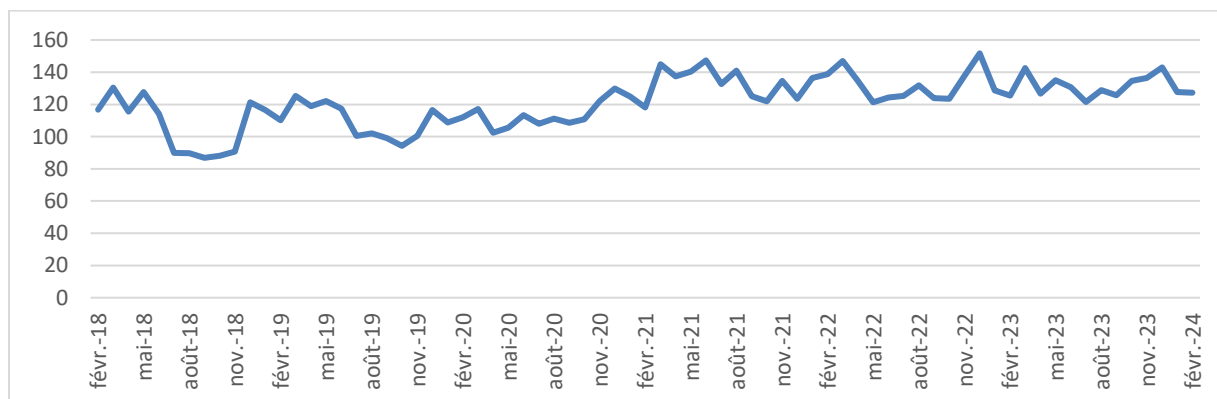
ANALYSE D'ENSEMBLE : En février 2024, la production industrielle s'améliore de 1,4% sur un an.

En février 2024, la production industrielle hors égrenage de coton s'est relevée de 1,4% relativement à celle de la même période en 2023. Cette progression est essentiellement imputable à la performance notée dans les industries de production d'électricité, de gaz et d'eau (+14,6%), extractives (+13,5%) et environnementales (+10,5%). En revanche, la production des industries manufacturières s'est réduite de 3,9% sur la période sous revue.

Sur le premier bimestre de 2024, la production industrielle a augmenté de 0,3%, par rapport à la période correspondante de 2023.

S'agissant de l'activité d'égrenage de coton, elle est marquée par une réduction de la production de 57,3%, en glissement annuel, en février 2024.

Graphique 1: Évolution de la production industrielle hors égrenage de coton



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC



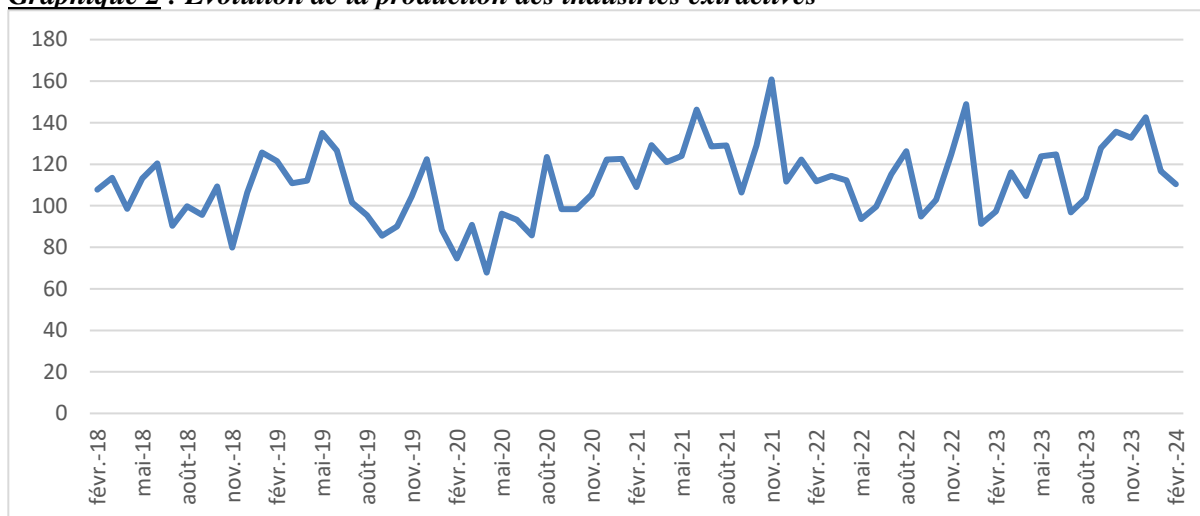
ANALYSE SECTORIELLE

L'activité des industries extractives s'accroît

En référence au mois correspondant de 2023, la production des industries extractives s'est rehaussée de 13,5% en février 2024, sous l'effet de l'accroissement de la production des autres industries extractives (+45,7%). En revanche, l'activité d'extraction de minerais métalliques s'est détériorée de 9,7% sur la période sous revue.

De même, la production au cours des deux premiers mois de 2024 s'est améliorée de 20,4%, comparativement à celle de la période correspondante de 2023.

Graphique 2 : Evolution de la production des industries extractives



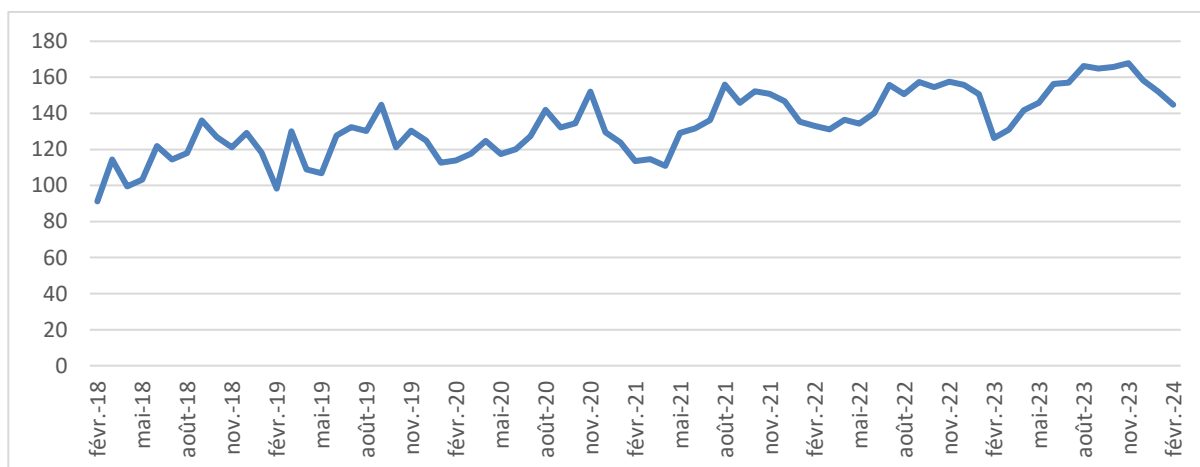
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

La production d'électricité, de gaz et d'eau augmente

Par rapport au mois correspondant de 2023, la production d'électricité, de gaz et d'eau s'est bonifiée de 14,6% en février 2024. Cette augmentation est imputable à la performance notée dans la production d'électricité et de gaz (+16,7%) et d'eau (+8,3%) sur la période sous revue.

De même, en cumul sur les deux premiers mois de l'année 2024, la production d'électricité, de gaz et d'eau a progressé de 7,2%, comparée à celle de la période correspondante de 2023.

Graphique 3 : Evolution de la production des industries de production d'électricité, gaz et eau



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC



La production des industries environnementales progresse

Par rapport au même mois de l'année précédente, la production des industries environnementales a enregistré une hausse de 10,5% en février 2024. Cette évolution est principalement liée à la bonne tenue de l'activité de traitement et d'élimination des déchets (+10,5%). En revanche, l'activité de collecte des eaux usées et boues a diminué de 9,7% sur la période sous revue.

Par ailleurs, sur le premier bimestre 2024, la production des industries environnementales a augmenté de 12,3%, comparée à la même période en 2023.

Graphique 4 : Evolution de la production des industries environnementales



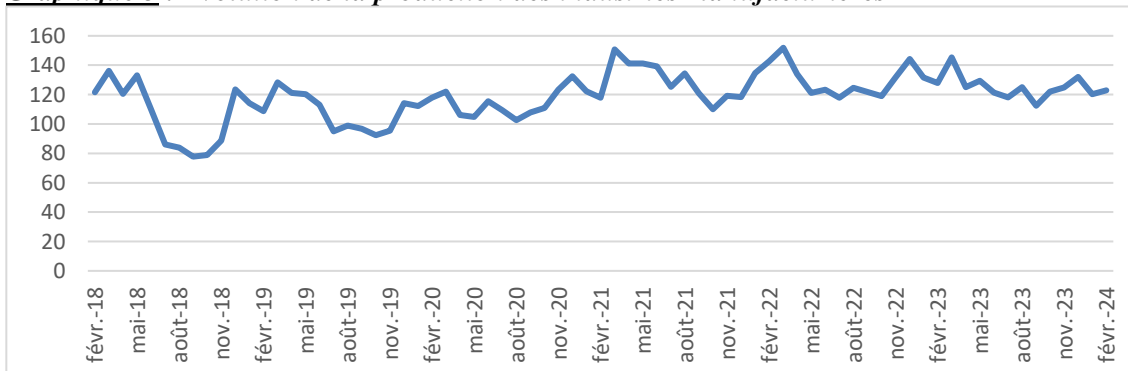
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

La production manufacturière se dégrade

En février 2024, la production manufacturière a baissé de 3,9%, relativement à celle de la même période de 2023. Ce repli est, principalement, attribuable à la détérioration des activités de fabrication du papier et carton (-78,2%), des produits du raffinage et de la cokéfaction (-18,7%) et des produits agro-alimentaires (-2,3%). Toutefois, les activités de fabrication des produits métallurgiques et de fonderies (+9,8%) ainsi que des matériaux minéraux (+7,7%) se sont redressées sur la période sous revue.

Sur les deux premiers mois de 2024, la production des industries manufacturières s'est repliée de 6,3%, comparativement à son niveau de la période correspondante en 2023.

Graphique 5 : Evolution de la production des industries manufacturières



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

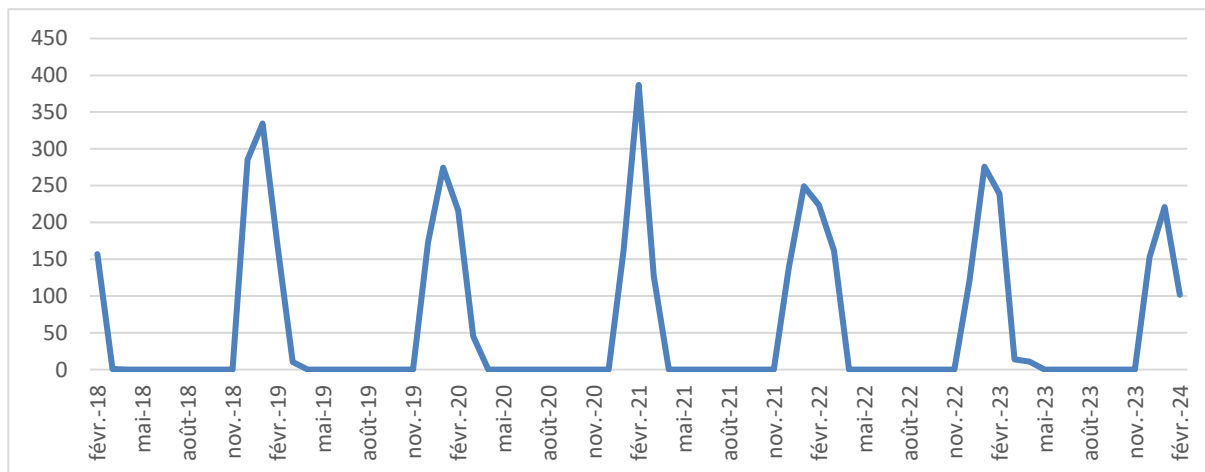


L'activité d'égrenage de coton chute

En février 2024, l'activité d'égrenage de coton est marquée par une chute de 57,3% de la production par rapport à la même période de l'année 2023.

En cumul sur les deux premiers mois de 2024, la production totale d'égrenage de coton a également baissé de 37,2%, en comparaison avec son niveau de la période correspondante en 2023.

Graphique 6 : Evolution de la production d'égrenage de coton



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC



Tableau 1 : INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (BASE 100 EN 2015)

Code NAEMA rev1	BRANCHE D'ACTIVITES	Février-2023	Oct-2023	Nov-2023	Dec-2023	Jan-2024	Février-2024	Fév-24 / Fév-23	2 mois 2024/2 mois 2023
05-09	PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES dont...	97,3	135,7	132,7	142,7	116,7	110,4	13,5	20,4
07	Minerais métalliques	135,7	178,1	158,3	181,4	128,5	122,5	-9,7	-17,6
08	Autres produits des industries extractives	59,8	88,7	94,2	96,0	92,7	87,2	45,7	87,1
10-33	PRODUITS MANUFACTURIERS dont...	128,0	121,9	124,7	132,1*	120,2*	123,0	-3,9	-6,3
10-12	Produits agro-alimentaires	141,1	127,5	131,0	137,5*	138,9*	137,9	-2,3	-2,0
10	Produits alimentaires	141,9	123,1	133,1	135,8*	135,8*	139,1	-2,0	-1,3
11	Boissons	130,7	162,6	89,2	136,2	139,8	102,6	-21,5	-23,3
12	Produits à base de tabac	31,9	75,7	46,2	72,4	121,7*	82,2	158,1	97,9
13-14	Produits textiles et articles d'habillement	102,3	101,2	101,2	101,2	100,7	100,7	-1,5	-27,0
15	Cuir travaillé et articles de voyage, chaussures	0,0	0,0	0,0	65,5	18,7	19,1	-	-
17-18	Papier et carton, travaux d'impression et reproduction d'enregistrements	108,2	155,6	158,4	130,7	28,5*	23,5	-78,2	-75,9
19	Produits du raffinage et de la cokéfaction	244,3	234,6	199,7	225,2	179,6	198,7	-18,7	-18,8
20-22	Produits chimiques, pharmaceutiques, du travail du caoutchouc et du plastique dont...	123,3	122,4	128,9	123,6	88,3	123,8	0,4	-15,0
20	Produits chimiques	122,2	120,3	123,8	115,7	74,9	121,1	-1,0	-19,2
22	Travail du caoutchouc et du plastique	116,1	119,0	136,1	141,8	128,8	122,9	5,9	-0,7
23	Matériaux minéraux	174,6	144,2	177,4	190,8	200,3	188,1	7,7	9,2
24-25	Produits métallurgiques et de fonderie, ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux dont...	44,6	48,4	45,4	53,4	53,9*	49,0	9,8	6,0
24	Produits métallurgiques et de fonderie,	43,6	48,3	43,2	49,7	51,8*	47,3	8,5	5,5
25	Ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux	82,6	61,5	117,1	169,6	135,3	111,1	34,6	20,0
31-33	Autres industries manufacturières dont...	43,6	53,7	51,9	57,1	51,9	35,9	-17,6	3,5
31	Meubles et matelas	15,4	18,4	13,1	14,2	16,0	9,9	-35,4	18,4
32	Produits manufactures divers	98,3	124,0	145,8	161,1	130,9	98,7	0,4	-2,3
35-36	ELECTRICITE, GAZ ET EAU dont...	126,4	165,8	167,9	158,4	152,2	144,8	14,6	7,2
35	Electricité, gaz	129,3	177,9	180,6	168,0	156,7	150,9	16,7	7,7
36	Eau captée et distribuée	118,6	132,5	132,9	132,1	140,0	128,5	8,3	5,4
37-39	PRODUITS DES INDUSTRIES ENVIRONNEMENTALES dont...	295,1	339,1*	379,8*	359,5*	353,2*	326,1	10,5	12,3
37	Eau usées collectées et boues	166,5	264,2	31,0	160,0	179,6	150,3	-9,7	36,9
38	Déchets collectes, traites et élimines	274,0	314,8*	353,0*	333,9*	327,9*	302,8	10,5	12,3
05-39	ENSEMBLE HORS EGRENAGE DE COTON	125,5	134,6*	136,4*	142,9*	127,6*	127,2	1,4	0,3
01	Egrenage de coton	238,9	0,0	0,0	153,1	221,1	101,9	-57,3	-37,2

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

* Données mises à jour



Rocade Fann Bel-Air Cerf-Volant,
B.P 116 Dakar RP (Sénégal)



Tél : (+221) 33 869 21 39
Fax : (221) 33 824 36 15



www.ansd.sn

Champ couvert

Le champ d'application de l'IHPI suivant les nouvelles recommandations se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1. Le secteur industriel comprend à cet effet, les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels ». Certaines activités telles que l'égrenage du coton sont exclues du champ de l'IPPI. Cependant pour des besoins de la conjoncture, l'évolution de la production de l'égrenage de coton est analysée dans cette note.

Modalité de tirage de l'échantillon

Pour le tirage de l'échantillon, il est fait recours aux méthodes non probabilistes subjectives (choix raisonné) et basées sur le seuil d'inclusion. La technique utilisée est celle de l'exhaustif tronqué (cut-off) visant à assurer la couverture maximale du secteur de l'industrie. La méthode consiste à faire un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires au niveau de chaque sous-branche d'activités. Ensuite, le calcul des proportions du CA des entreprises et celui des proportions cumulées est effectué. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues. Cependant, pour une meilleure représentativité de l'échantillon, certaines entreprises qui situent en deçà du seuil sont repêchées.

Une mise à jour de l'échantillon est effectuée chaque année en tenant compte des modifications dans le tissu industriel.

La base de sondage utilisée est celle du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI) de l'ANSD. Celle-ci est une liste exhaustive de toutes les entreprises du secteur moderne ayant déposé un état financier.

Modalité de calcul des indices

Les indices sont calculés de façon hiérarchique à partir des indices élémentaires des gammes de produits jusqu'à l'indice d'ensemble. Selon la nature des formules utilisées dans le calcul, deux types d'indices sont identifiés : les indices élémentaires des gammes de produits, et les indices de niveaux agrégés.

Les indices élémentaires représentent le rapport du volume de production au cours du mois courant à celui correspondant à la moyenne de l'année de base ou de référence.

Les indices aux niveaux agrégés de la nomenclature sont calculés à partir de la formule de l'indice de Laspeyres. Ils concernent les indices classes, groupes, divisions, divisions regroupées, types industries et d'ensemble. Ces indices sont obtenus par une moyenne arithmétique pondérée des sous indices qui les composent.

Les nouvelles recommandations internationales de 2008 requièrent l'utilisation d'un système de double pondération dynamique avec comme variables la valeur ajoutée et les chiffres d'affaires. Les chiffres d'affaires sont utilisés jusqu'au niveau classe (catégorie à quatre chiffres de la NAEMA rev1) et les valeurs ajoutées à partir du niveau groupe (catégorie à trois chiffres de la NAEMA rev1). Chaque année, les pondérations sont actualisées, par changement de la période de référence.

Diffusion

Les indices sont présentés dans un tableau au niveau branche et sous-branche selon la nomenclature des activités et produits des Etats membres d'AFRISTAT. Ce tableau comporte les indices du mois, les indices des mois précédents de l'année en cours, les indices du même mois de l'année précédente, les variations entre le mois courant et le même mois de l'année précédente. Les indices sont disponibles au plus tard 42 jours après la fin du mois sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'Agence : www.ansd.sn.

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)

Directeur général : **Aboubacar Sédikh BEYE**

Directeur général Adjoint : **Dr. Abdou DIOUF**

Directeur des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques conjoncturelles : **Dr. Amath DIAGO**

Chef du Bureau des Enquêtes de conjoncture : **Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO, Mamadou NDIAYE & Manga NDIAYE**

Equipe de collecte : **Alassane BALDE, Laure Alice Valérie BADJI, Ibrahima BA, Gana NDIAYE & Nafy KANOUTE**

Diffusion: **EI hadji Malick GUEYE & Alain François DIATTA**

